

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DEVE 11 Réaménagement de l'esplanade Saint Louis (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires au réaménagement de l'esplanade Saint Louis (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 12 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires au réaménagement de l'esplanade saint Louis (12^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO